

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 8 OCTOBRE 2018**

N°: 162/18

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS
DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-huit et le huit du mois d'octobre
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

16 OCT 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 2 octobre 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Chantal CLISSON, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérangère GAUTHIER, Hélène GENTE-CEAGLIO, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Patricia HEYRAUD, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Michel MILLE, Laurence MONET, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Marie-France SOURD, Yves WIGT, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Catherine BRICOUT donne pouvoir à David YTIER, Éric BRUCHET donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Michel MILLE, Pierre CHOUZY donne pouvoir à Patrick ALVISI, Auguste COLOMB donne pouvoir à Didier KHELFA, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT donne pouvoir à Chantal CLISSON, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Joseph PALMITESSA donne pouvoir à Jean-Pierre MAGGI, Nathalie SAINT-MIHIEL donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Jean VANWYNSBERGHE donne pouvoir à Philippe GRANGE, Mourad YAHIAATNI donne pouvoir à Michel ROUX.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Patrick APPARICIO, Florian BRUNEL, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Dimitri FARRO, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	37	51

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181008-162-18-DE
Date de télétransmission : 16/10/2018
Date de réception préfecture : 16/10/2018

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.

☐ N°40/18 : Convention de prestations de service- Programme de réussite éducative (PRE) - Mise en place du dispositif Atouts Yes / PRE - Ville de Salon de Provence
Montant : 2 000 €

☐ N°41/18 : Convention de louage d'un véhicule à titre gracieux - Commune de Saint-Chamas
Montant : consenti à titre gracieux

☐ N°42/18 : Avenant n°1 au MAPA 3170018 - Travaux de réhabilitation du centre de compostage de Salon-de-Provence
Le montant total des prestations liées à l'avenant n°1 s'élève à 9 956,9 € HT.
Le montant initial du marché s'élevait à 334 647,16 € HT ; il est porté à la somme de 344 604,06 € HT, représentant une augmentation de 2,98% par rapport au marché initial

☐ N°43/18 : Mission de contrôle technique - Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Berre l'Etang - SOCOTEC France
Montant : 1 938 € HT

☐ N°44/18 : Avenant n° 1 au marché n° 3.17.0020 – Animations scolaires sur la valorisation des déchets et le développement durable pour le Territoire du Pays Salonais - Groupement CPIE du Pays d'Aix (mandataire) / Association Chemin Faisan / CPIE Rhône Pays d'Arles
Sans incidence financière

☐ N°45/18 : Avenants n°1 à la convention d'utilisation de la piscine « Claude Jouve » à Berre L'Etang - Foyer « Les Bories », Foyer CATTP, Foyer « FAM », Foyer « Raymond JACQUEMUS »
Sans incidence financière

☐ N°46/18 : Avenant n° 1 au MAPA n° 3.16.0023 – Marché de travaux – Réhabilitation de la déchèterie de Salon de Provence – Lot n° 1 : Voirie, Réseaux divers - Groupement SAS GAGNERAUD CONSTRUCTION (mandataire) / LTP
Le montant des travaux lié à l'avenant n°1 est de 26 338,95 € HT. Le montant du marché est porté de 296 017,96 € HT à 322 356,91 € HT, soit une augmentation de 8,90 % par rapport au montant initial du marché.

☐ N°47/18 : Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la piscine « Claude Jouve » à Berre L'Etang - Club du Cercle des Nageurs de l'Etang de Berre
Sans incidence financière

☐ N°48/18 : Accord-cadre de fournitures et services n°3.18.0326 – Fourniture et livraison de carburant (gasoil, fioul, additif) pour la régie de collecte du Conseil de Territoire du Pays Salonais - SAS MOLLAR PATRICK
Montant :
Seuil minimum annuel : 10 000 € HT
Seuil maximum annuel : 55 000 € HT

☐ N°49/18 : MAPA de travaux n° 3.18.0258 - Fourniture et pose d'une centrifugeuse à boues - Station d'épuration de la Fare-les-Oliviers - VEOLIA CGE
Montant : 85 400,39 € HT
- 82 933,61 € HT pour la tranche ferme
- 2 466,78 € HT pour la tranche optionnelle

☐ N°50/18 : Avenants n°1 à la convention d'utilisation de la piscine « Claude Jouve » à Berre L'Etang - Collège Louis Leprince-Ringuet, Collège René Seyssaud, Collège Commandant Cousteau, Collège Roquepertuse
Sans incidence financière

☐ N°51/18 : Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la piscine « Claude Jouve » à Berre L'Etang - Collège Fernand LEGER
Sans incidence financière

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181008-162-18-DE
Date de télétransmission : 16/10/2018
Date de réception préfecture : 16/10/2018

☐ N°52/18 : Avenant n°1 au marché de Mission de contrôle technique relative aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Berre-L'Etang - SOCOTEC Construction
Sans incidence financière

☐ N°53/18 : Fourniture et pose d'un volet roulant à la Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - BASTIDE ALUMINIUM
Montant : 930,00 € HT

☐ N°54/18 : Convention d'occupation précaire et révocable d'un local communal - Commune de Salon de Provence
Montant : consentie à titre gracieux

☐ N°55/18 : Avenants n°1 à la convention d'utilisation de la piscine « Claude Jouve » à Berre L'Etang - ASB Section Plongée, Rognac Natation, VO3 Max Provence Triathlon
Sans incidence financière

☐ N°56/18 : Convention de subvention – Programme de Réussite Educative Intercommunal Berre Salon - Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône (DDCS)
Subvention de 150 000 €

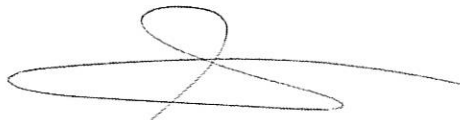
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181008-162-18-DE
Date de télétransmission : 16/10/2018
Date de réception préfecture : 16/10/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181008-162-18-DE
Date de télétransmission : 16/10/2018
Date de réception préfecture : 16/10/2018